

terme, de trouver une solution en vue de permettre, d'ici quelques mois au plus tard, la mise en marche de l'usine déjà existante à Port-Cartier.

Monsieur le Président, compte tenu du fait que la relance de l'économie est maintenant un signe tout à fait concret dans les régions de Montréal ou de Toronto, à mon avis, il serait important, voire même impérieux, que les deux ministres des Finances se rencontrent, accompagnés des ministres de l'Industrie et du Commerce, en vue de trouver une solution acceptable, économique et réaliste, et mettre les ouvriers au travail. Je pense, monsieur le Président, qu'il est fondamental que des solutions à court terme soient trouvées, car, déjà depuis quatre ans, l'usine est fermée et la volonté populaire en demande la réouverture à Port-Cartier actuellement.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE RÉEXAMEN DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX HANDICAPÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, il y a environ deux ans de cela, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) m'a confirmé par écrit l'existence de certaines injustices dans la réglementation concernant l'impôt sur le revenu, dont étaient victimes un grand nombre de Canadiens handicapés. A l'époque, le ministre avait promis de signaler ces injustices à son collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), à qui il incombe de modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Or malheureusement, les handicapés du Canada continuent à subir les méfaits d'une loi inique. Il est regrettable que ces gens aient à lutter non seulement pour surmonter leur infirmité, mais aussi contre le ministère du Revenu pour être en mesure de se prévaloir des rares déductions prévues dans la loi en vigueur.

Plus particulièrement, je tiens à rappeler à madame le ministre le cas, dans ma circonscription même, de M. Overdyke dont l'histoire est identique à celle de M. Born, qui est survenue récemment. D'après moi, la première cause qui a été gagnée après maints appels aurait dû servir de précédent pour la seconde, évitant ainsi à M. Born de répéter l'expérience de M. Overdyke. Encore une fois, je prie instamment et officiellement le ministre des Finances d'examiner la situation des handicapés par rapport à la loi de l'impôt sur le revenu.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LES CONTINGEMENTS DU SERVICE DE PERCEPTION—LES BONNES NOTES DONNÉES AUX PERCEPTEURS DANS LES CAS DE FAILLITE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a encore quelque temps, Darryl Cruickshank travaillait à Revenu Canada. Il a démissionné, comme il l'a dit lui-même, parce qu'il était écœuré des méthodes utilisées pour tirer de l'impôt des contribuables. La question que je veux poser au ministre porte sur trois des plaintes de M. Cruickshank: d'abord, que d'honnêtes citoyens du Canada sont traités comme des criminels; deuxièmement, que, dans le service de la perception du bureau de Kitchener—et je souligne qu'il s'agit du service de la perception et non de la vérification—il existait un système de contingentement; et, troisièmement, qu'on mettait une bonne note dans le dossier du percepteur d'impôt lorsque survenait une faillite et que de l'argent était dû à Revenu Canada.

Le ministre confirmera-t-il qu'il existait des contingentements à Kitchener au service de la perception et que l'on met une bonne note au dossier du percepteur d'impôt lorsqu'un contribuable fait faillite à cause de l'argent qu'il doit à Revenu Canada?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'inviterais le député à relire attentivement les déclarations de cet individu et à réfléchir à la nature des réponses qui ont été données et, suite à cette réflexion, je suis convaincu qu'il mettra en doute certaines des affirmations.

Prenons l'exemple qu'il donne, savoir que le ministère du Revenu, par sa Division du recouvrement, force les entreprises à déclarer faillite. Cela est tout à fait ridicule! Notre responsabilité, au ministère du Revenu, et spécialement à la Division du recouvrement, est justement d'aller chercher des sommes d'argent qui sont dues au gouvernement. Quel serait donc l'intérêt de forcer une entreprise à déclarer faillite lorsqu'on sait que lorsqu'elle sera en faillite, elle ne pourra plus nous rembourser l'argent qui est dû et notre responsabilité, c'est d'aller chercher l'argent? Au contraire! notre intérêt, c'est de trouver des terrains d'entente et d'aider les entreprises à passer au travers une période difficile, lorsqu'il y a une période difficile, parce que, reprenant une santé sur le plan économique et une viabilité intéressante, ces entreprises seront génératrices d'impôts: elles pourront mieux les payer, et elles pourront créer des emplois qui eux-mêmes généreront des revenus pour le gouvernement, de telle sorte qu'à sa face même l'argument de l'individu ne tient pas!

[Traduction]

M. Speyer: Sauf tout le respect que je dois au ministre, ses réponses ne sont évidemment que de la foutaise.